



Règlement Sportif “ Titres individuels de l’Aveyron ”

1 – Titres disputés :

Dix titres « champion d’AVEYRON » seront attribués :

- Seniors dames et messieurs
- Juniors filles et garçons (- 19 ans)
- Cadettes et Cadets (- de 15 ans)
- Minimes filles et garçons (- de 13 ans)
- Benjamines et Benjamins (- de 11 ans)

2 – Conditions de qualifications :

Pour participer, le joueur ou la joueuse doit être en possession d’une licence homologuée « compétition ». Cette épreuve étant indépendante de celle du critérium fédéral, il n’y a pas d’obligation d’avoir participé au critérium sur un ou plusieurs tours.

Chacun(e) ne peut être inscrit(e) que dans le tableau de sa catégorie sauf :

- Pour les Seniors dames qui seront intégrées dans le tableau Seniors messieurs
- Pour les jeunes ayant + 1 000 points (classement mensuel), ils pourront jouer à la fois dans leur catégorie le Samedi + dans le Tableau Seniors le dimanche.

Tous les autres cas seront examinés par la Commission Sportive.

3 – Organisation de la compétition :

Les joueurs seront positionnés dans les poules en fonction de leurs points mensuels. Le JA adaptera la formule en fonction du nombre de joueurs et un classement intégral sera proposé dans la mesure du possible. Le coefficient de la compétition est de 1,5

4 – Organisation du pointage :

a) Déroulement du pointage :

- Catégories Jeunes : Samedi 26 Avril, **pointage** à 10h30 ; **début de la compétition** à 11h00
- Catégories Seniors : Dimanche 27 Avril, **pointage** à 9h30 ; **début de la compétition** à 10h00

b) Le club qui reçoit est dans **l’obligation** de mettre une personne à la disposition du JA le jour de la compétition. Cette personne devra faire le pointage des joueurs qui participent à la compétition et durant la compétition il annoncera les différentes rencontres.

5 – Abandon :

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, sans justificatif recevable (Ex : Un justificatif médical pourra être demandé), est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer, ce qui entraînera la perte des points classement.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l’issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.